

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 40/1949 (1949)

Artikel: Vaud
Autor: L. M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vaud

Enseignement primaire

Le compte rendu présenté par le Département de l'instruction publique sur sa gestion de 1948 permet de constater que la plupart des difficultés matérielles qui s'opposaient à la reprise d'une activité normale dans les écoles depuis les années de guerre ont été surmontées. Il n'en reste pas moins cependant qu'en raison de la pénurie du personnel enseignant on doit encore actuellement recourir aux services de plusieurs instituteurs retraités et de jeunes candidats à l'enseignement n'ayant pas achevé leur quatrième année d'études. Les mesures prises en vue d'élargir le recrutement à l'Ecole normale commencent à déployer leur effet. Ainsi l'on peut considérer comme étant assez prochain le moment où tous les postes qui seront mis au concours trouveront facilement des candidats.

Mais si la question du nombre dans le recrutement a trouvé sa solution, il en est une autre non moins importante qui retient l'attention des organes dirigeants de l'Ecole primaire vaudoise, c'est celle de l'attitude à prendre à l'égard de certains principes pédagogiques nouveaux qui, selon l'avis exprimé dans le compte rendu départemental, donneraient matière à « dissertation plus qu'à l'activité véritable ». Est-ce à dire que dans les milieux officiels on soit opposé à la libre recherche et à l'expérimentation individuelle à l'école ?... Loin de là, mais on laisse entendre très judicieusement que tout en laissant aux maîtres une large part d'initiative, on ne saurait cependant admettre que « les classes deviennent un champ d'expériences livré au gré de toutes les fantaisies et au hasard de conceptions dont le recul ne permet pas de mesurer la valeur ». Aussi bien l'autorité scolaire cantonale met-elle en garde le corps enseignant contre les tendances pédagogiques qui, sous prétexte de n'entraver en rien l'épanouissement de l'enfant, n'accordent plus à l'effort et à la discipline l'importance que réclame le souci de donner des bases vraiment solides à l'éducation. Et c'est cela même qui, à la suite de résultats d'examens jugés décevants, motive la remarque suivante publiée en juin 1949 dans le Bulletin officiel du Département de l'instruction publique : « Est-il besoin de rappeler que ce qui a été simplement vu et dit n'est pas nécessairement appris et assimilé ; le travail joyeux, librement consenti, n'est pas un jeu continu. L'acquisition des connaissances, des habitudes d'attention, d'ordre, de précision, exige l'effort constant des maîtres et des élèves »...

Passant en revue les faits qui ont marqué en cours d'année l'activité des divers degrés de l'enseignement primaire, le compte

rendu du Département de l'instruction publique signale la faveur dont jouissent *les classes primaires supérieures* dans le canton. (Voir à ce sujet la monographie publiée dans cette édition de l'Annuaire). Deux classes nouvelles se sont ouvertes au printemps de 1949, celle de Blonay pour la région de Saint-Légier-Blonay, et celle de Cully pour les communes de Cully, Grandvaux, Villette, Riex et d'Epresses. Ainsi le centre du district de Lavaux dont l'école secondaire, à cause de la proximité de Lausanne, a fermé ses portes depuis une vingtaine d'années, disposera désormais d'une institution dans laquelle les élèves les mieux doués qui n'aspirent pas à la culture secondaire, gymnasiale ou universitaire, recevront dans les trois dernières années de leur scolarité un enseignement correspondant à leurs possibilités intellectuelles. Aujourd'hui le canton compte 85 classes primaires supérieures fréquentées par 2300 élèves environ.

L'on ne néglige pas pour autant l'attention à laquelle ont droit les enfants atteints d'arriération mentale et qui, partant, sont incapables de suivre avec fruit un enseignement régulier. Quatorze classes spéciales, dites *classes de développement*, sont réparties dans sept des principaux centres urbains ou semi-urbains du canton où elles groupent, dans chacune d'elles, un nombre restreint d'élèves de telle sorte que l'enseignement y soit aisément individualisé. Elles sont dirigées par des maîtres ou des maîtresses dont les aptitudes sont attestées par le brevet spécial qu'ils ont obtenu à la suite d'épreuves subies à l'Ecole normale sous le contrôle du Département de l'instruction publique.

En ce qui concerne *les écoles enfantines* ouvertes aux enfants de 5 et 6 ans, leur nombre s'accroît à la suite de la forte natalité des années de guerre. On y applique les principes montessoriens avec plus de souplesse qu'il y a quelques années, en admettant que certaines interventions auprès des élèves pendant les heures de classe ne sont pas nécessairement indiscretes et perturbatrices et que la mise en pratique d'un programme peut convenir parfois aux écoliers du premier âge, cela pour autant naturellement que l'institutrice agisse avec tact et mesure.

L'enseignement ménager auquel, aujourd'hui, sont astreintes toutes les jeunes filles de 15 à 16 ans domiciliées dans le canton et ne faisant pas d'études spéciales, secondaires ou primaires supérieures, est donné actuellement à 1300 élèves dans 63 classes et 2 internats. Ces derniers ont été ouverts l'un aux Diablerets pour la région des Alpes vaudoises, l'autre à Mont-la-Ville pour celle du Jura, dont les élèves sont trop éloignées de centres possédant une école ménagère. Ainsi peu à peu se complète l'organisation qui doit permettre à toute la jeunesse féminine du canton de bénéficier des avantages de l'enseignement ménager.

Le rapport du Département signale aussi la tendance à s'accroître qui se manifeste dans le nombre des *classes dites d'orien-*

tation professionnelle ; classes qui, nous le rappelons, sont destinées à préparer à la vie, d'une façon pratique et concrète, tout en ne négligeant pas leur culture générale, les élèves qui vont atteindre leur dernière année de scolarité. Elles sont dirigées par des instituteurs qui se sont préparés spécialement à cette tâche et qui ont obtenu le diplôme officiel attestant leur compétence pour enseigner dans de telles classes.

De *nouveaux manuels* ont été remis aux écoles primaires au cours de 1948 pour l'enseignement de la dictée et de l'orthographe aux degrés moyen et supérieur, pour l'étude de l'histoire biblique aux élèves de ces deux degrés, pour celle de l'instruction civique aux élèves du degré supérieur, et pour l'apprentissage de la lecture aux élèves du degré inférieur. Ces instruments de travail, fort bien documentés et illustrés, répondent aux exigences actuelles. La matière d'un *Guide du maître* pour l'enseignement du français vient d'être mise au point.

Il nous paraît indiqué de relever aussi dans cette chronique l'activité déployée par divers groupements œuvrant dans le domaine de l'enseignement tels que celui des directeurs d'école, l'Association en faveur du Travail manuel et de la Réforme scolaire, la Société pédagogique vaudoise, les Associations des maîtres primaires supérieurs, des maîtres de gymnastique, des maîtresses de l'enseignement ménager, des maîtresses des classes de développement, des écoles enfantines, etc... A côté de leurs préoccupations d'ordre matériel et corporatif, ces groupements s'adonnent, dans leurs réunions périodiques et congrès, à l'étude des problèmes que pose la nécessité de mettre l'Ecole à même de remplir les tâches culturelles et sociales que lui assignent les temps actuels. Estimant que l'Ecole d'aujourd'hui ne saurait ignorer les conditions et les besoins nouveaux de la vie, pas plus que la mentalité et les possibilités actuelles de la jeunesse, la Société pédagogique romande, par l'intermédiaire du journal *l'Educateur*, vient d'entreprendre une vaste enquête sur l'état d'esprit des écoliers d'aujourd'hui. L'Association vaudoise des directeurs d'écoles, de son côté, a discuté tout récemment un travail, rédigé par l'un de ses membres, posant la question de savoir si le moment n'est pas venu de « repenser l'école ». Nous aurons l'occasion peut-être de revenir sur ces sujets dans une prochaine chronique.

L. JD.

Enseignement secondaire

L'effort de redressement entrepris dès la cessation des hostilités et qui s'est poursuivi au cours des années suivantes, a obtenu le résultat escompté ; l'année 1948 s'est déroulée dans des conditions normales ; notre enseignement secondaire a retrouvé cet

équilibre et cette stabilité qui sont si nécessaires à l'éducation de la jeunesse. Certes, les conséquences de la guerre se font encore sentir ; nos élèves ont toujours de la peine à se concentrer ; la vie agitée qui est celle d'une époque vouée à la mécanique n'explique que trop cette difficulté. Ne nous plaignons pas trop ; l'on ne saurait demander à notre temps de n'être pas ce qu'il est ; la sagesse est de s'en accommoder et de s'y adapter. Mais, tout en accordant aux méthodes et aux vues de la pédagogie actuelle l'intérêt qu'elles méritent, il ne faut point oublier — et notre corps enseignant a garde de l'oublier — que nous avons à préparer nos élèves à des carrières qui formulent des exigences précises et nettes, et qu'on ne peut aborder sans avoir acquis les connaissances et la formation intellectuelle indispensables. C'est dire que tout enseignement doit viser à un résultat, qui ne peut être acquis que par le travail du maître... et de l'élève. Peut-être a-t-on, sous la pression d'idées nouvelles, un peu négligé de développer la mémoire. Il ne s'agit pas de farcir la tête de nos disciples de noms, de dates et de formules ; il est cependant, des notions et des faits qu'il est indispensable de bien connaître ; pour les retenir, il est nécessaire de les apprendre. L'intelligence et la mémoire ne sauraient se dissocier ; et c'est en appuyant l'une sur l'autre que l'on fait vraiment du travail utile. Faire travailler l'une au profit de l'autre est également le moyen le plus sûr de lutter contre cette dispersion dont nos élèves, sous la pression de la vie ambiante, sont trop souvent les victimes. Un sérieux effort a été fait dans ce sens qui a déjà porté ses fruits et de ce fait fourni ses preuves ; il n'est que de le continuer pour retrouver tout à fait cet équilibre dont nous parlions plus haut.

Cela est d'autant plus urgent que l'enseignement secondaire continue à jouir d'une faveur que les années ne font que renforcer ; nos effectifs ne cessent d'augmenter ; ils viennent, et c'est fort heureux, des milieux les plus divers ; les temps sont bien passés où l'on croyait pouvoir affirmer, avec une exagération qui n'était pas dépourvue de malveillance, que cet enseignement était uniquement réservé aux classes riches et aisées. Cet afflux d'élèves, qu'expliquent les exigences toujours plus sévères de notre époque, soulève une fois de plus la question des bâtiments. Certes cette question pose un problème d'ordre financier dont on ne saurait méconnaître l'importance ; l'on peut être certain que les pouvoirs publics sauront faire les sacrifices nécessaires à l'éducation de notre jeunesse ; ils savent qu'il y va de l'avenir du pays.

Le recrutement du corps enseignant secondaire a causé et cause encore des soucis au Département de l'instruction publique. S'il est plus facile de trouver des maîtres de mathématiques et de sciences, si les postes intéressant le français, l'histoire et les langues anciennes sont assez aisés à repourvoir, il n'en va pas

de même pour les langues modernes ; il n'est pas facile de repourvoir les postes intéressant l'allemand ; l'anglais même commence à nous créer des inquiétudes. En outre, le recrutement de la Faculté des Lettres a singulièrement baissé ; il faut espérer que cette baisse est due à des circonstances particulières et ne sera que temporaire. Aussi bien le nouveau statut général des fonctions publiques, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1948, a-t-il amélioré sensiblement la situation des maîtres et maîtresses secondaires ; cette amélioration favorise surtout les jeunes qui entrent dans la carrière. Certes, il n'a pas donné pleine satisfaction à chacun. Le contraire eût été surprenant. Il n'est que juste cependant de constater que le nouveau statut, sans procurer la richesse au corps enseignant (ceux qui courent à la recherche de la fortune ne deviennent pas pédagogues) lui a fait une situation décente et honorable.

Les contacts ont été nombreux avec la France. Les *classes nouvelles*, que nos voisins ont ouvertes à Sèvres, continuent à intéresser vivement nos maîtres, qui y ont fait et y font encore de fréquents séjours. Des rapports se sont noués entre plusieurs de nos Collèges et des établissements similaires d'outre-Jura, pour le plus grand profit des uns et des autres. Les relations déjà étroites que nous avons nouées avec la Grande-Bretagne ne cessent de se renforcer ; nombreux sont les maîtresses, maîtres et étudiants qui peuvent faire un séjour dans une école ou une université. D'autre part, l'Angleterre délègue chaque année aux Gymnases cantonaux et au Collège classique cantonal un maître qui donne aux élèves des leçons de conversation et les initie à la vie de la Grande-Bretagne. Elle délègue également une maîtresse au Gymnase de jeunes filles et à l'Ecole supérieure de la Ville de Lausanne. On devine tout le profit que nos élèves tirent de cet enseignement, qui constitue également une propagande intelligente et bienfaisante. Il y a là de quoi nous faire prendre en patience les difficultés momentanées que nous rencontrons dans l'enseignement de l'anglais et nous rassurer sur l'avenir.

Les contacts avec l'Allemagne, qui seraient si nécessaires, restent très difficiles à établir. Une de nos maîtresses a pu cependant bénéficier d'un séjour d'une année dans une université allemande de la zone française. Il faut espérer que ce cas unique sera suivi d'autres et que nous pourrons ainsi parer aux difficultés que nous rencontrons sans cesse dans la repourvue des postes d'allemand.

M. P.

Enseignement supérieur.

Le recteur pour 1948-49 et 1949-50, le professeur Florian Cosandey, a été installé le jeudi 28 octobre. A cette occasion, le conseiller d'Etat Pierre Oguey, chef du Département de l'instruc-

tion publique, a développé de très opportunes considérations sur la liberté « indispensable à l'université pour accomplir sa mission ». « La liberté universitaire, a-t-il dit, c'est pour les conseils le droit de fixer le nombre et la matière des examens de grades, et l'Etat ne saurait s'en mêler, sinon c'est le règne de l'incompétence. Pour le professeur, c'est le libre choix des chapitres de son cours, de leur ordonnance, des opinions qu'il exprime et de la façon de les enseigner, conformément à son tempérament et parfois sa fantaisie. Mais cette liberté totale s'accompagne d'une responsabilité totale. Lorsqu'un étudiant lui arrive, le professeur sait... qu'une fois en possession de son grade, il devra avoir reçu tout ce qui lui est indispensable en connaissances professionnelles et en formation générale, pour travailler et progresser ensuite tout seul. »

L'année universitaire a été ouverte, dans quelques Facultés ou Ecoles, par des séances publiques, au cours desquelles on entendit, à la Faculté de théologie, une conférence de M. Régis Prenter, de l'Université d'Aarhus ; à la Faculté de droit, une leçon de M. Henri Guisan, D^r en droit ; et à l'Ecole des sciences sociales et politiques, un exposé de M. Maurice David, directeur de l'enseignement de la Seine, sur le service médico-psychologique et le service d'orientation dans les écoles de son ressort.

En octobre, le corps professoral a rendu les derniers devoirs à Ernest Wilczek, professeur honoraire ; en juillet, il a été douloureusement frappé par le décès d'Elie Gagnebin, professeur ordinaire de géologie générale, de stratigraphie et de paléontologie, dont l'étonnante activité s'était généreusement étendue bien au-delà des limites de sa spécialité, laissant dans de nombreux cercles un vide cruellement ressenti, mais aussi un lumineux souvenir.

Les anciens professeurs Henri Miéville et Adrien Paris, Jacob Strebel et Eber Landau ont été nommés professeurs honoraires.

A la Faculté de théologie, le professeur Edouard Burnier a repris ses cours au début de l'année universitaire, de même que son collègue Georges Pidoux, rentré d'un séjour d'études de quinze mois à Copenhague. A la Faculté de droit, le professeur de droit germanique, Otto Riese, donne, en français, un cours de droit civil comparé. A l'Ecole des H.E.C., M. Jean Golay, chargé de cours, a été nommé professeur extraordinaire. A la Faculté des lettres, M. Constantin Regamey, qui assure depuis plusieurs semestres déjà l'enseignement du sanscrit et du russe, ainsi que des littératures et civilisations slaves et orientales, a reçu le titre de professeur extraordinaire. Pour remplacer M. Pierre Gilliard, le Conseil d'Etat a nommé le professeur Gilbert Guisan directeur de l'Ecole de français moderne. M. Henry Hentsch, professeur de français au Gymnase de jeunes filles, a été nommé lecteur à la même école. A la Faculté de médecine,

les Drs Lucien Bovet et Etienne de Meuron ont été nommés chargés de cours. A la Faculté des sciences, pour remplacer le professeur Béno Eckmann, appelé à l'Ecole polytechnique fédérale, le Conseil d'Etat a nommé M. Georges Vincent ; le professeur Georges de Rham a obtenu un congé d'un an, pour professer aux Universités d'Harvard et de Princeton ; M. Jacques de Beaumont a inauguré un cours de biologie des insectes. A l'Ecole polytechnique, pour remplacer le professeur Adrien Paris, le Conseil d'Etat a désigné MM. François Panchaud et Alexandre Sarrasin ; il a désigné de même, pour remplacer M. Pierre Oguey, actuellement conseiller d'Etat, MM. Théodore Bovet et Daniel Gaden.

Le doctorat *honoris causa* a été décerné au professeur Maurice Lugeon par les Universités de Lyon et de Toulouse ; au professeur Henri Meylan par l'Université de Caen ; au professeur Jean Piaget par l'Université libre de Bruxelles et au professeur Arnold Reymond par l'Université de Grenoble. Le professeur Vannotti a été appelé à faire partie du Comité international de la Croix-Rouge, tandis que le professeur J. L. Nicod siègera au sous-Comité de la silicose du B.I.T. Le Conseil fédéral a désigné comme membres de la Commission nationale suisse pour l'Unesco le recteur Florian Cosandey et les professeurs Louis Meylan, Albert Perrier et Jean Piaget.

L'Université de Lausanne s'est honorée en remettant le diplôme de Dr *honoris causa* au docteur Eugène Olivier, ainsi qu'aux professeurs Paul Häberlin, de Bâle, et Jean Pommier, du Collège de France. Ces derniers firent aux étudiants des leçons ou conférences très appréciées. Corps enseignant et étudiants goûtèrent, de même, les exposés d'éminents savants, suisses ou étrangers, invités par les diverses Facultés ou Ecoles : les professeurs Roger Mehl, de Strasbourg, Maurice Goguel, de Paris, le missionnaire Jean Rusillon, M. Roberts, de New-York, et M. Louis Parrot, de Paris (Faculté de théologie) ; M. le professeur Labrousse, de la Sorbonne (Faculté des lettres) ; M. le professeur Gautheret, de la Sorbonne (Faculté des sciences) ; M. Arangio Ruiz, professeur de droit romain aux Universités de Rome et du Caire (Faculté de droit) ; MM. Daudet, de Paris, Zolly, ancien ingénieur en chef du service topographique fédéral, et Semenza, ingénieur à Venise (Ecole polytechnique).

Au semestre d'hiver, les cours ont été suivis par 1592 étudiants réguliers et 101 auditeurs ; au semestre d'été, par 1472 étudiants réguliers et 70 auditeurs.

L'Association générale des étudiants a de nouveau fait preuve d'une intense et généreuse activité ; elle a récolté, durant une « semaine d'entraide », une belle somme d'argent et de nombreux dons en livres, vivres et vêtements ; elle a organisé, au profit de ses œuvres, trois concerts dans lesquels se produisirent, entre autres, l'orchestre des étudiants de Genève et la chorale de l'Université de Grenoble. Avec une ingéniosité et une persévérance

dignes des plus grands éloges, elle s'est intéressée, avec le Comité de patronage et la Commission universitaire, à un groupe d'étudiants tchèques accueillis dans notre maison.

La tâche du Comité de patronage s'étend d'ailleurs de plus en plus ; il ne sera donc pas sans intérêt de donner ici quelques renseignements sur sa composition et son activité. Il se compose, outre le recteur qui y siège de droit avec le directeur de l'Ecole polytechnique, d'un représentant de chaque Faculté et Ecole, du syndic de Lausanne, du président de la Société Académique et du directeur de l'Association des intérêts de Lausanne. Sa tâche est définie par l'article 3 de son Règlement :

« Assister et conseiller les étudiants dans tout ce qui ne relève pas directement des autorités universitaires ou des Facultés, créer un milieu favorable à leur développement intellectuel et resserrer les liens entre eux et la population vaudoise. Il s'occupe en particulier des étudiants étrangers au canton de Vaud, et veille à ce que leur séjour à Lausanne leur soit aussi profitable que possible. »

C'est évidemment parmi ces derniers, notamment parmi les ressortissants des pays de l'Europe centrale et orientale, que le Comité de patronage trouve le plus à faire. Certains de ces étudiants vivent, en effet, dans des conditions extrêmement difficiles ; travaillant, quand ils le peuvent, comme surnuméraires ou garçons livreurs ; certains d'entre eux ne dépensent pour s'alimenter, en tout et pour tout, qu'un franc par jour ! Aussi, cette année, le Comité de patronage (dont le budget régulier ne s'élève qu'à Fr. 4500) a-t-il dû prendre sur son capital pour parer aux besoins les plus urgents, par des subsides dont le total s'est élevé à 9176 francs. Quelques dons et les remboursements d'anciens étudiants — la plupart de ceux qui bénéficient de cette aide la considèrent en effet comme un prêt d'honneur — assurent heureusement à cet utile organe de notre vie universitaire les ressources extraordinaires sans lesquelles il se trouverait dans l'impossibilité de s'acquitter de sa tâche.

Mentionnons encore qu'un don généreux a permis à la Commission universitaire d'instituer un fonds pour aider, chaque année, quelques étudiants à imprimer leur thèse de doctorat.

L'Université a commémoré le centenaire de la Constitution fédérale par deux conférences données à l'Aula, par M. Jean-Charles Biaudet, chargé de cours, sur les origines de la Constitution fédérale de 1848, et par M. le professeur Marcel Bridel, sur l'esprit et la destinée de la Constitution fédérale ; conférences dont le texte vient de paraître dans la série des Publications de l'Université de Lausanne.

Elle s'est aussi associée à l'inauguration du monument à la mémoire de César Roux, de la nouvelle clinique chirurgicale et de son bloc opératoire, conçus par le professeur P. Decker ; et,

quelques jours après, elle prenait part à une cérémonie plus intime, l'inauguration d'un modeste laboratoire offert au Sanatorium universitaire de Leysin par la société d'étudiants Helvétia, à l'occasion de son centième anniversaire.

Le pasteur Mauris, aumônier des étudiants, a organisé de nouveau cette année une « semaine universitaire », qui connut un plein succès : les exposés de MM. Jacques Ricœur, de Strasbourg, Gabriel Marcel, de Paris, et Ferdinand Gonseth, de Zurich, engagèrent des entretiens animés, auxquels prirent part de nombreux professeurs et étudiants. La Faculté des lettres a commémoré, à la salle du Sénat, le 150^e anniversaire de la naissance du grand poète polonais Adam Mickiewicz, qui fut professeur de littérature latine à Lausanne, de 1839 à 1840.

La Faculté des sciences et la Société vaudoise des sciences naturelles ont présenté au public, à l'aula de l'Université, un film parlé français sur « la découverte de l'énergie atomique ». L'Université s'est aussi associée à la réunion des mathématiciens rhodaniens, à un cours sur les bacilles tuberculeux et au congrès des psychiatres suisses, tenus à Lausanne.

Septante-neuf étudiants, accompagnés de huit professeurs et du conseiller d'Etat Desplands, ont rendu, en avril, aux Escholiers de Languedoc, la visite que ceux-ci leur avaient faite l'année précédente. Ils présentèrent un court prologue et jouèrent à Grenoble, puis à Montpellier, le Mystère d'Abraham, de F. Chavannes ; tandis que le chœur universitaire se faisait applaudir sous la direction de Carlo Hemmerling. Des leçons furent données par les doyens Edmond Grin, William Boven, Jacques Freymond, les professeurs Roger Secrétan, Jean-Louis Nicod, André Girardet, le pasteur Germond, chargé de cours ; et, le soir, le professeur Cosandey, recteur de l'Université, fit une conférence sur les origines de la matière vivante.

Une commission *ad hoc* a achevé la rédaction du mémoire au Conseil d'Etat sur l'activité actuelle de l'Université, les lacunes de ses enseignements et les améliorations indispensables, si l'on veut qu'elle puisse conserver sa place en Suisse et sauvegarder notre autonomie culturelle ; ce mémoire (Plan d'ensemble) a été remis aux membres du Conseil d'Etat, le 28 juin, par le recteur, le pro-recteur et le chancelier.

Notons encore que l'Université s'est associée à l'achat, par l'Etat de Vaud, de la propriété du Cèdre, sur laquelle pourront être construits une partie des auditoires et laboratoires indispensables au développement normal de la Faculté des sciences et de l'Ecole polytechnique.

L. M.